

## PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 04 FÉVRIER 2025

Convocation du 28 janvier 2025

Présents : Noël PIROUX, Jérôme DUPASQUIER, Jérôme LARCHER, Bénédicte BERNARD, Valérie COUTARD, Mathieu PAQUELIER, Grégory GOULY,  
Absents excusés : Nicolas RENAULT, Cécile FERLET, David RICHONNIER

Secrétaire de séance : Jérôme DUPASQUIER

~\*~\*~\*~

Les conseillers approuvent à l'unanimité le procès-verbal de la séance du 07 janvier 2025.

### **Presentation du plan communal de sauvegarde**

La présentation du plan communal de sauvegarde de la commune a été présenté au conseil par Monsieur DUPASQUIER Jérôme 2<sup>ème</sup> Adjoint au Maire. Il explique en détails les différentes mesures que pourra prendre le Préfet et les pompiers en cas de cellule de crise.

Les conseillers autorisent le Maire à prendre un arrêté dans le cadre de ses pouvoirs de police pour ce plan communal de sauvegarde.

### **Avenants aux contrats pour les vacataires**

La trésorerie nous rappelle qu'il faut spécifier une date de fin de contrat pour les vacataires que nous avons embauché au sein de notre commune.

Monsieur le Maire propose donc d'établir un avenant à chaque contrat avec une date de fin qui prendra effet pour Mme Danielle GUILLET le 01 avril 2025 et pour Mme Christiane GUILLERMIN le 01 janvier 2026.

Les conseillers autorisent la rédaction de ces deux avenants.

### **Choix de publicite applicable pour les actes administratifs**

Les conseillers municipaux doivent délibérer pour choisir le mode de publicité applicable pour les actes administratifs d'après le décret n° 2024-719 du 05 juillet 2024 qui complète l'article R. 2131-1 du Code général des collectivités territoriales.

Les conseillers décident donc de publier les actes administratifs sur le site internet de la commune et également sur le panneau d'affiche de la Mairie.

### **L'achat des parcelles appartenant a la Famille TEPPE**

Le Maire fait part aux conseillers qu'une offre d'achat appartenant à la famille TEPPE a été réalisée pour la parcelle qui jouxte la salle des fêtes et le cimetière pour un montant de 5000 euros, ce qui permettra ainsi d'agrandir le parking du cimetière. La commune a également fait une proposition de rachat de quatre parcelles de bois pour un montant de 1000 euros au total à la même famille, il leur explique que ce rachat est un projet d'avenir car cela fait partie pour les années à venir, d'une des meilleures énergies renouvelables.

Les conseillers autorisent l'achat de ces parcelles au nom de la commune.

## Affaires diverses

- Le Maire annonce que la remorque achetée par la commune sera livrée vendredi 07 février 2025.
- Le conseil aborde le sujet du futur Verger prévu cette année au sein de la commune. Monsieur Jérôme DUPASQUIER 2<sup>ème</sup> adjoint au Maire nous explique qu'un schéma global sera élaboré en étroite collaboration avec le FNE qui viendra sur place afin de nous conseiller sur la plantation des futurs arbres et aussi la création d'une entrée avec une allée principale pour s'y promener.

La prochaine réunion du conseil municipal aura lieu le Mardi 04 mars 2025.

Fait à PIRAJOUX, le 06 Février 2025

Le secrétaire de séance,  
Jérôme DUPASQUIER



Le Maire,  
Noël PIROUX

